

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 10 (2021-2026)  
de Mmes Caroline Revaz et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL)  
demandant d'étudier la possibilité de publier en ligne les données d'accessibilité  
des espaces publics, des locaux administratifs  
et des lieux privés accessibles au public**

En séance du 14 septembre 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 10 (2021-2026) de Mmes C. Revaz et A. T. Fontes Martins lui demandant d'étudier la possibilité de publier en ligne les données d'accessibilité des espaces publics, des locaux administratifs et des lieux privés accessibles au public

### Résumé du postulat

Pour les personnes en situation de handicap, connaître l'accessibilité des lieux et des bâtiments est essentiel et indispensable pour pouvoir participer à la vie sociale. Ce postulat demande la création d'une carte numérique répertoriant l'accessibilité des espaces publics, des locaux administratifs et des lieux privés accessibles au public. Ce type de carte a déjà été réalisé dans plusieurs villes romandes avec l'aide de Pro Infirmis dans le cadre du projet "données numériques d'accessibilité". Ces données seront non seulement précieuses pour des personnes en situation de handicap, mais également pour tout un chacun qui prévoit de se mouvoir en ville de Fribourg.

<https://www.proinfirmis.ch/fr/prestations/vaud/suisse-accessible.html>

### Réponse du Conseil communal

#### 1. Contexte

##### Accessibilité des bâtiments publics

Le projet "données numériques d'accessibilité" de Pro Infirmis vise à offrir aux personnes concernées des informations fiables et transparentes sur l'accessibilité des lieux publics dans toute la Suisse. Pro Infirmis organise la collecte des données sur le terrain puis les publie sur son site internet et sur les sites de partenaires. Les informations sont visibles sous la forme d'une carte interactive ou sous forme de liste. Les données sont accompagnées de photographies, de pictogrammes et de nombreux détails complémentaires utiles pour toutes les citoyennes et citoyens.

Pour la ville de Fribourg, une centaine de lieux ont été analysés et répertoriés par des personnes spécialement formées à cet effet. La plateforme dispense ainsi des informations sur l'accessibilité des restaurants, hôtels, musées, bibliothèques, lieux de culte, établissements scolaires et toilettes

publiques.

Une partie des informations concernant la ville de Fribourg a été récoltée par l'association Fri-access, qui s'est donné pour mission de répertorier les lieux publics fribourgeois accessibles à toutes et tous. Environ 200 lieux ont ainsi été visités et répertoriés dans tout le canton, dont environ un quart en ville de Fribourg. Les informations sont disponibles sous forme de répertoire, avec possibilité de filtrer les informations selon l'accessibilité souhaitée ou le type d'établissement recherché.

### Accessibilité des bâtiments communaux

Aujourd'hui, un grand nombre de démarches administratives peuvent être réalisées par les habitantes et habitants de la Ville à distance, via le site internet ou par téléphone. Cela est le cas par exemple pour les prestations suivantes du Contrôle des habitants qui permettent, en ligne, d'annoncer ou de prolonger son séjour à Fribourg, de commander une attestation d'établissement en vue d'un séjour dans une autre commune ou de commander une attestation de domicile valable pour certaines démarches administratives. Cela facilite non seulement les démarches des personnes pour lesquelles les déplacements constituent un obstacle, mais élargit également les horaires auxquels il est possible de les effectuer.

Pour certaines demandes, il est toutefois nécessaire de se rendre personnellement sur place, auprès du service concerné. Or les guichets accueillant le public se situent dans différents locaux et ne sont pas toujours faciles d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Il en va par exemple des guichets situés dans les bâtiments anciens. Lors de nouvelles constructions, de rénovations ou transformations des espaces existants, un soin tout particulier est néanmoins apporté pour en améliorer l'accessibilité.

Afin de faciliter les déplacements et démarches des personnes à mobilité réduite, la Ville de Fribourg établira une liste des bâtiments communaux accessibles et la publiera sur son site internet. Une liste des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite est d'ores et déjà disponible sur le site internet de la Ville.

## **2. Position du Conseil communal et mesures proposées**

Le Conseil communal est sensible aux difficultés auxquelles font face les personnes à mobilité réduite et souhaite améliorer l'information permettant de faciliter les déplacements et les démarches administratives de toutes et tous en ville de Fribourg. Il propose ainsi les actions suivantes, qui seront réalisées par le service de la Communication, en collaboration avec le Secteur de la cohésion sociale et le Secteur de l'intendance des bâtiments.

### Création d'une page "mobilité réduite" sur le site internet [www.ville-fribourg.ch](http://www.ville-fribourg.ch)

Sur cette nouvelle page, la population trouvera des informations sur les lieux publics accessibles à tous grâce aux liens vers la carte de Pro infirmis<sup>1</sup> (voir annexe) et le répertoire de fri-access<sup>2</sup>.

Une liste disponible sur le site internet de la Ville donnera quant à elle toutes les informations nécessaires sur l'accessibilité des bâtiments communaux.

---

<sup>1</sup> <https://www.proinfirmis.ch/fr/prestations/vaud/suisse-accessible.html>

<sup>2</sup> <https://fri-access.ch/>

### Ajout d'une icône sur les pages des lieux communaux ouverts au public

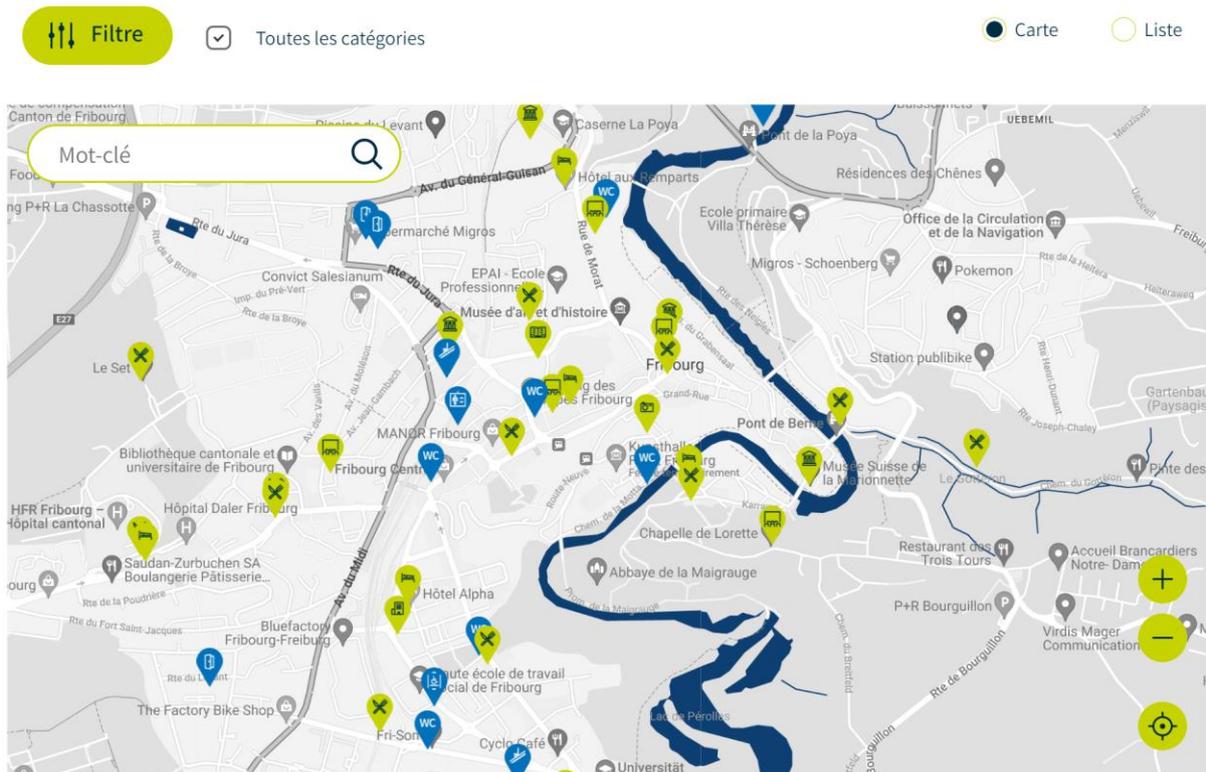


Les lieux ouverts au public et disposant d'une page sur le site internet de la Ville seront complétés d'une icône indiquant s'ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les guichets communaux, les infrastructures sportives, parcs et places de jeux accessibles seront ainsi rapidement identifiés.

Grâce à ces améliorations, les citoyennes et citoyens disposeront immédiatement sur le site internet de la Ville de toutes les informations utiles pour gérer leurs déplacements et leurs démarches administratives, que celles-ci soient effectuées à distance ou en se rendant au guichet.

Le postulat n° 10 est ainsi liquidé.

## Données numériques d'accessibilité sur le site de Pro-infirmis, sous forme de carte ou de liste (exemple)



- |  |                                 |                                      |  |     |
|--|---------------------------------|--------------------------------------|--|-----|
|  | Restaurant, café ou bar         | Restaurant du Gothard                |  | 50m |
|  |                                 | Rue du Pont-Muré 16<br>1700 Fribourg |  |     |
|  |                                 | <a href="#">Plus de détails</a>      |  |     |
|  | Lieu de culte                   | Basilique Notre-Dame de Fribourg     |  | 66m |
|  |                                 | Place Notre-Dame 1<br>1700 Fribourg  |  |     |
|  |                                 | <a href="#">Plus de détails</a>      |  |     |
|  | Restaurant, café ou bar         | Café du Marché                       |  | 68m |
|  |                                 | Rue des Epouses 10<br>1700 Fribourg  |  |     |
|  |                                 | <a href="#">Plus de détails</a>      |  |     |
|  | Hôtel, pension, Bed & Breakfast | Hôtel de la rose                     |  | 85m |
|  |                                 | Rue du Morat 1<br>1700 Fribourg      |  |     |